

1^{ère} YOTTA by ASVEL Triathlon - 2025 - Règlement

La YOTTA by ASVEL Triathlon est une épreuve d'Aquathlons enchainés organisée par l'ASVEL Triathlon le 23/03/2025 au Centre Nautique Etienne Gagnaire de Villeurbanne. Elle est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant la réglementation sportive FFTRI en vigueur.

Art.2 : Réglementation

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de la YOTTA by ASVEL Triathlon implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit de courir torse nu (épaules couvertes obligatoire) et que le dossard doit obligatoirement être porté devant, de manière visible, et ce dès que le coureur quitte son emplacement de transition.

Pour les épreuves jeunes, il est interdit de courir pieds nus autour du bassin (port de baskets propres obligatoire).

Les athlètes sont également tenus de respecter le règlement de la piscine. Les chaussures et la nourriture sont notamment interdites aux abords du bassin, et il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.

Art.3 : Épreuves et programme

Sous réserve de modifications, le programme de la journée est le suivant :

Epreuve	Catégories	Distance natation	Distance course à pied	Départ de la course (1ère vague)
Mini-poussins		50m	300 m	10h
Poussins		75m	300 m	?
Pupilles		100m	600 m	?
Benjamins		200m	1,25 km	?
Minimes (XS)		450m	2,5 km	?
YOTTA Junior	Cadets à Juniors	1 à 5 fois 200m	1 à 5 fois 1 km	12h
YOTTA XP Compact Femmes – Hommes – Relais	Juniors à Master	1 à 5 fois 200m	1 à 5 fois 2 km	14h30

L'épreuve YOTTA XP Compact est support du Trophée de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes 2025 pour les adultes Hommes et Femmes.

Les épreuves Jeunes (Mini-poussins à Minimes) font partie du Challenge Jeunes 2024 du Comité du Rhône-Métropole de Lyon de Triathlon.

Les épreuves YOTTA Junior et XP Compact se déroulent de la manière suivante :

- **1 à 5 Boucles selon les règles suivantes :**
 - Départ en rolling-start par vagues de 6 ou 7 personnes toutes les 30 secondes
 - Départ des boucles toutes les 12 min pour la YOTTA Junior et toutes les 25 minutes pour la YOTTA XP Compact
 - CUT-OFF (temps maximum pour faire la boucle) qui diminuent au fur et à mesure des boucles : il faut faire moins que le temps CUT-OFF d'une boucle pour être qualifié à la boucle suivante

CUT-OFF (min)	Femmes	Hommes	Relais	YOTTA Junior
Boucle 1	25 min	25 min	25 min	10 min
Boucle 2	21 min	21 min	21 min	9 min
Boucle 3	17 min	17 min	17 min	8 min
Boucle 4	13 min	13 min	13 min	7 min

Art.4 : Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées :

- En ligne, sur la plateforme : <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/29092/yotta-compact-xp-by-asvel-triathlon>
- Sur place, le dimanche 23 mars 2025, sous réserve de places disponibles, selon les horaires suivants

Les montants des inscriptions sont les suivants (hors frais de gestion de la plateforme d'inscription) :

Epreuve	Coût de l'inscription par personne	Pass compétition FFTRI (pour les non licenciés)	Majoration si inscription sur place	Heure limite d'inscription sur place
YOTTA XP Compact H/F	25€	8€	2€	13h30
YOTTA XP Compact Relais	30€	8€	2€	13h30
YOTTA Junior	15€	5€	2€	10h30
Minimes (XS)	12€	2€	2€	9h30
Benjamins	9€	2€	2€	
Pupilles	7€	2€	2€	
Mini-Poussins et Poussins	6€	2€	2€	

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% du montant de l'inscription pour frais fixes d'organisation.

Art.6 : Retrait des dossards

Chaque concurrent doit pouvoir justifier de son identité lors du retrait de son dossard. L'usurpation d'identité est sanctionnée par la loi.

Pour récupérer le dossard il faut présenter :

- soit une **licence Compétition FFTRI** en cours de validité
- soit une **pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)**

Les épingles à dossard ne sont pas fournies.

Important :

- Les participants non licenciés devront prendre un Pass Compétition (frais inclus dans les frais d'inscriptions).

– Les participants ayant une **licence FFTri loisir** doivent aussi prendre un Pass Compétition

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.7 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de course à pied et ceinture ou T-shirt avec le dossard, dans l'aire de transition dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront accès à l'aire de transition/chambre d'appel.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Un bonnet de bain sera prêté par l'organisation pour certaines courses et sera récupéré dans les caisses de l'aire de transition après l'épreuve.

Art.8 : Parcours – Sécurité

Les épreuves se déroulent dans l'enceinte du Centre Nautique Etienne Gagnaire et sur le chemin de halage qui longe le canal. Les parcours sont détaillés sur le site de l'organisation.

Chaque concurrent devra porter le dossard fourni par l'organisation, positionné devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fairplay et à garantir une sécurité optimale pour lui et pour les autres concurrents.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve sera assuré par la société Chronosphère.

Art.10 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée à l'arbitre principal.

Art.11 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

Art.12 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

Le club le plus représenté.

YOTTA XP Compact :

- Podium Scratch Hommes
- Podium Scratch Femmes
- Premier et première handisport
- Premier relais Hommes
- Premier relais Femmes
- Premier relais Mixte
- Premier(e) individuel de chaque catégorie Juniors, Seniors et Masters

YOTTA Junior

- Podium Hommes Juniors
- Podium Femmes Juniors
- Podium Hommes Cadets
- Podium Femmes Cadettes
- Premier et première handisport

Epreuves jeunes :

- Podiums garçons et filles pour chaque catégorie (mini-poussins, poussins, pupilles, benjamins et minimes)
- Médaille à chaque participant pour mini-poussins et poussins

Les prix liés au Challenge Jeunes 2024 du comité du Rhône-Métropole de Lyon seront définis et gérés par ce comité et distribués plus tard dans l'année.

Les prix liés au Trophée de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes 2024 pour les adultes Hommes et Femmes seront définis et gérés par la Ligue et distribués plus tard dans l'année.

Art.13 : Droit à l'image

Chaque concurrent du fait de son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.